



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié par l'agrandissement de la zone C2872 à même une partie de la zone A2940, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 17 novembre 2014

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 DÉCEMBRE 2014